

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2012

Le **Synpase** a reçu le **PEARLE Green Award** pour son **Label RSE Prestadd**



La ligue européenne des associations d'employeurs des arts du spectacle, **PEARLE**, organisait le 22 novembre 2012 à Bruxelles sa remise de prix annuelle récompensant les actions des organisations professionnelles du secteur.

Le **Synpase** (SYndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel) s'est vu remettre le **Green Award**, récompensant la création du **Label Prestadd** destiné aux entreprises du spectacle et de l'événement.

Le **Label Prestadd** a été mis en place en 2011 par le **Synpase**, syndicat professionnel qui a vu le jour en 1988 et qui compte environ 200 adhérents, entreprises de prestation technique dans le spectacle vivant et l'événement, spécialisées en : son, lumière, décors et accessoires, costumes et maquillage, machineries et structures, pyrotechnie, régie, ...

En partenariat avec **Ecocert Environnement**, le **Synpase** décide de créer un outil sur mesure dédié aux entreprises du spectacle et de l'événement afin de donner une reconnaissance aux entreprises du secteur, souvent de petite taille, ayant mis en place des démarches en faveur de la RSE.

En novembre 2012, et après une année d'existence, le **Label Prestadd** a été attribué à 17 entreprises, prestataires techniques comme agences d'événement, engagées dans une démarche RSE.

Plus d'une centaine d'entreprises se sont d'ores et déjà inscrites sur le site www.prestadd.fr pour télécharger le questionnaire, première étape de la candidature au **Label**.

Le référentiel **Prestadd** repose sur un questionnaire à remplir en ligne composé de 70 thématiques réparties en trois volets : social, environnement et économique.

Toute entreprise désirant obtenir le **Label Prestadd** (adhérent ou non au **Synpase**) doit

remplir ce questionnaire dynamique et fournir pour chaque réponse donnée un justificatif (facture, photo, ...). Tout se fait via la plateforme web www.prestadd.fr dans un objectif zéro papier.

Pour se voir attribuer le Label Prestadd, le candidat doit obtenir la moyenne sur chacun des trois volets du questionnaire.

Une commission d'attribution, organe d'attribution de la marque, chargée de la partie opérationnelle et composée de trois collèges disposant du même nombre de voix (un collège « labellisés » (entreprises déjà labellisées Prestadd), un collège « donneurs d'ordres » et un collège « experts » dans les domaines couverts par le référentiel (institutions, associations, éco-organismes...) se réunit environ 4 fois par an pour délibérer sur les dossiers qui lui sont soumis.

Outil de reconnaissance de ses démarches, Prestadd accompagne aussi l'entreprise dans la mise en place de solutions pratiques pour s'améliorer. Une feuille de route est transmise à l'entreprise suite à l'étude de son dossier, lui indiquant ses points forts, mais aussi des pistes d'actions pour s'améliorer.

Le Label est attribué pour 3 ans, à un prix souhaité le plus abordable possible (à partir de 150€ par an) par le Synpase, qui a conçu Prestadd comme une initiative à but non lucratif.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.prestadd.fr ou contactez Charlotte Haroug, référent Prestadd.

Contact Presse

Charlotte Haroug, Référent Prestadd – 01.42.01.80.00 – charoug@synpase.fr